

Questions orales

[Français]

L'hon. Bernard Valcourt (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, ce à quoi fait allusion le chef de l'Opposition est une question sérieuse, bien sûr. Le gouvernement a reçu le plan d'affaires de la Société; il l'a accepté et, suite à une décision, cela a été déferé en comité. Ce dernier va faire ses recommandations au Parlement lequel, par la suite, décidera de ce qu'il adviendra du plan de la Société.

Quant aux allégations selon lesquelles le courrier n'est pas livré au pays, je rappellerai au très honorable chef de l'Opposition que la situation aujourd'hui n'est pas pire qu'en 1984. S'il y a une chose, il y a eu une amélioration très sensible quant à la qualité de la livraison et quant au coût pour les Canadiens.

LA LIVRAISON DU COURRIER À DOMICILE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, j'ai une certaine sympathie pour le pauvre ministre parce que le plan de la Société canadienne des postes a été approuvé par le premier ministre le 17 octobre et annoncé à la Chambre des communes le 5 novembre. Je ne sais pas pourquoi le premier ministre a approuvé ce plan mais, de toute façon, il l'a approuvé. Donc, je demande à nouveau au premier ministre: Est-ce qu'il va ordonner à son ministre responsable de la Société canadienne des postes de mettre un terme à la comédie des boîtes collectives et de livrer finalement le courrier aux Canadiennes et aux Canadiens?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le ministre vient tout juste d'indiquer au chef de l'Opposition que cette question complexe et importante qui a tout de même perturbé le pays durant une vingtaine d'années sous le gouvernement libéral est en train d'être solutionnée en vertu d'un plan corporatif qui a été soumis. Les députés, en vertu de la réforme parlementaire, ont été saisis du plan et, sans aucun doute, il y aura des suggestions d'amendements importants qui seront faites, et le gouvernement sera saisi des recommandations précises des députés afin d'améliorer le service postal, et nous allons écouter les députés du Comité car, contrairement à l'ancien gouvernement, nous croyons que le député, le simple député, a une influence, un rôle important à jouer à la Chambre. Ce ne sont pas des insignifiants, comme le disait un ancien gouvernement.

[Traduction]

LE DROIT AU SERVICE POSTAL

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, nous sommes tous en faveur du nouvel esprit de démocratie et de participation parlementaire auquel le premier ministre fait allusion. C'est très bien, mais le gouvernement a annoncé un plan. En attendant, nous avons des serrures qui ne restent pas verrouillées et des clés qui peuvent ouvrir toutes les boîtes. Les tarifs augmentent et le service se dégrade. Le premier ministre va-t-il assumer ses responsabilités en veillant à ce que l'un des droits fondamentaux des Canadiens, le

droit au service postal, soit respecté? Qu'il s'arrange comme il le voudra, mais qu'il assure la livraison du courrier.

• (1120)

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je répéterai au député que le plan en question était un plan d'exploitation présenté par la Société des Postes. Cette dernière a pour mission d'assurer ce service à un prix raisonnable, de la façon la plus rentable possible. Ce plan a été soumis, comme il se doit, à un comité parlementaire. Conformément au nouveau rôle que la réforme parlementaire leur a confié, les députés laissent clairement entendre à la Chambre des communes que ce plan est inacceptable dans certains domaines importants, et je suppose qu'ils présenteront un rapport à ce sujet.

Il faut, d'abord et avant tout, tenir compte des intérêts et du bien-être des citoyens canadiens, et particulièrement ceux des régions rurales. Tant que notre gouvernement restera au pouvoir, tous les Canadiens seront des citoyens à part entière, en ce qui concerne le service postal et le reste.

LE PLAN COMMERCIAL DE LA SOCIÉTÉ—LES AUDIENCES D'UN COMITÉ

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au leader parlementaire du gouvernement. Le 5 novembre dernier, comme en témoigne la page 1110 du Hansard, le ministre responsable des Postes canadiennes, qui parlait alors au nom du gouvernement, a déclaré ceci:

Les Canadiens en général ainsi que les députés de tous les partis s'intéressent énormément à l'élaboration de ce plan. J'ai donc jugé que le Parlement devrait avoir l'occasion d'examiner les augmentations de tarifs prévues par la Société dans son plan. Je propose donc de renvoyer cet aspect du plan à un comité pertinent de la Chambre.

Pourquoi le gouvernement accepte-t-il que ses représentants au comité parlementaire étouffe les audiences sur cette question sans vraiment permettre aux Canadiens de témoigner ou de présenter des instances au sujet des tarifs postaux? Pourquoi le gouvernement ne respecte-t-il pas l'engagement qu'a pris le ministre responsable des Postes canadiennes en permettant à la population de se faire entendre sur cette question? Pourquoi ne tient-il pas sa promesse?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je suis surpris que le leader parlementaire du parti libéral me demande de m'ingérer dans le fonctionnement des comités parlementaires.

Des voix: Oh, oh!

M. Mazankowski: C'est là en fait ce qu'il me demande de faire. Le comité peut agir comme bon lui semble. Sauf erreur, il a maintenant pour tâche de rédiger un rapport qui, j'espère, sera présenté à la Chambre et renfermera des recommandations extrêmement constructives et avantageuses que l'honorable leader parlementaire du parti libéral lui-même, peut-être, trouvera acceptables.